



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 3521

Texte de la question

M. Adrien Zeller demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les mesures qu'il entend prendre afin de développer, comme le recommande de manière explicite le rapport de M. Raymond H. Levy sur les biocarburants, la production et l'usage de la biomasse non seulement comme carburant, mais surtout comme combustible. L'utilisation intelligente des terres disponibles, des cultures et des boisements à pousse rapide dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune devrait en effet permettre la valorisation des ressources agricoles et forestières de la France, qui dispose d'un très fort potentiel dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le développement des utilisations non alimentaires des produits agricoles, et en particulier la production de biocarburants et biocombustibles, constitue une des préoccupations majeures du ministère de l'agriculture et de la pêche. Des mesures réglementaires ont été mises en place tant au niveau communautaire, à travers le dispositif de jachère non alimentaire (desormais étendu aux plantes et boisements à courte rotation, qu'au niveau national, grâce à l'exonération fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) dont bénéficient les biocarburants. Aux termes du rapport de M. Raymond H. Levy, il apparaît que la valorisation énergétique des productions agricoles passe par l'étude des diverses possibilités qu'une recherche développée soutenue peut ouvrir dans ce domaine. Parmi les voies possibles pour atteindre cet objectif, le moyen le plus rapidement opérationnel consiste à confier à l'agence pour la défense de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME), à travers un comité spécialisé, le soin de coordonner les actions déjà engagées par les divers organismes de recherche intéressés et de mobiliser éventuellement, auprès des organismes professionnels, voire des collectivités publiques, des cofinancements. Dans un souci d'efficacité et d'utilisation optimale des moyens de recherche existants, cette voie sera privilégiée dans les mois à venir. Enfin, pour améliorer les bilans énergétique et écologique d'une part, économique d'autre part, le ministère de l'agriculture entend soutenir la valorisation de la biomasse à partir d'une conduite raisonnée des cultures impliquant, en particulier, une réduction de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires. C'est dans cet esprit que les producteurs d'oléagineux ont mis en place une « charte environnement » pour la culture du colza destinée à la production de biocarburant.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3521

Rubrique : Énergie

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1946

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3543